

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOULEUVRE-EN BOCAGE et ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DE 5 COMMUNES DÉLÉGUÉES

(BEAULIEU, LA FERRIERE-HARANG, LE RECULEY, SAINTE-MARIE-LAUMONT ET LE TOURNEUR)

OBJET de l'Enquête:

Par arrêté n° A-2021-2 en date du 04/02/2021, le Président de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) a défini les modalités de l'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soulevre-en-Bocage et l'abrogation des cartes communales des COMMUNES DELEGUEES de Beaulieu, la Ferriere-Harang, le Reculey, Sainte-Marie-Laumont et le Tourneur

I. DATE et DURÉE DE L'ENQUÊTE

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs du :
Lundi 8 mars 2021 à 9h00, au vendredi 9 avril 2021 à 12h00.

II. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par décision n° E20000078 / 14 du 1er décembre 2020 de M. le Président du Tribunal Administratif de CAEN a désigné M. Bruno BOUSSION, en qualité de commissaire enquêteur.

III. LIEUX ET HORAIRES DE CONSULTATIONS DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête, les avis reçus, ainsi que les registres peuvent être consultés dans les lieux suivants aux horaires habituels d'ouverture au public :

Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau

(20 rue d'Aignaux, Vire, 14500 Vire Normandie) :

lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h-16h30

Mairie de Soulevre en Bocage

(2 Place de la mairie, Beny-Bocage, 14 350 Soulevre en Bocage) :

lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 – 17h00

Mairie déléguée de Campeaux

(15 rue de Vire, Campeaux, 14 350 Soulevre en Bocage) :

mardi: 14h00 - 16h00
mercredi: 10h00 - 12h00
jeudi: 14h00 - 16h00
le 1er et 3ème samedi du mois: 9h00 - 10h00

Mairie déléguée de la Graverie

(rue de Beny-Bocage, la Graverie, 14 350 Soulevre en Bocage) :

lundi et mardi: 14h00 - 17h00
jeudi: 9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00
vendredi: 14h00 - 16h00

Mairie déléguée de Saint Martin des Besaces

(10 rue de la Mairie, Saint Martin des Besaces, 14 350 Soulevre en Bocage) :

mardi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00
samedi: 9h00 - 12h30

Mairie déléguée de la Tourneur

(Le Bourg, Le Tourneur, 14 350 Soulevre en Bocage) :

lundi: 14h00 - 17h00
mercredi: 9h00 - 12h00
jeudi: 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Mairie déléguée de Sainte Marie Laumont

(Le Bourg, Sainte Marie Laumont, 14 350 Soulevre en Bocage) :

mercredi: 14h - 16h
samedi: 10h15 - 12h

Le dossier est également consultable avec un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2320>

Un poste informatique est à disposition du public en mairie de Soulevre en Bocage pour une consultation numérique.

IV. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés dans les mairies de Soulevre-en-Bocage (Beny Bocage), Campeaux, la Graverie, Saint martin des Besaces, le Tourneur et Sainte-Marie-Laumont du **Lundi 8 mars au vendredi 9 avril**.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles spécialement ouverts à cet effet ou les adresser par courriel au Commissaire-Enquêteur à urbanisme@vireauvoireau.fr ou par écrit à l'adresse suivante :

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
M. le Commissaire-Enquêteur / Modification du PLU Vire-Normandie
20, Rue d'Aignaux – Vire - 14500 VIRE-NORMANDIE

Accès au Registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2320>

V. DATES ET LIEUX DES PERMANENCES

Le Commissaire Enquêteur recevra le public comme suit :

COMMUNE DÉLÉGUÉE	LIEUX et ADRESSE	JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCES
BENY BOCAGE	<i>Salle du Conseil - Mairie de Soulevre en Bocage - 2 Place de la mairie, Beny-Bocage, 14 350 Soulevre en Bocage</i>	Lundi 8 mars 2021 : 9h à 12h Vendredi 19 mars 2021 : 15h à 18h30
SAINTE MARTIN DES BESACES	<i>Salle P. Madelaine 10 rue de la Mairie, Saint Martin des Besaces, 14 350 Soulevre en Bocage</i>	Jeudi 11 mars 2021 : 9h à 12h Samedi 20 mars 2021 : 9h à 12h
LA GRAVERIE	<i>Salle du Conseil, rue de Beny-Bocage, la Graverie, 14 350 Soulevre en Bocage</i>	Jeudi 25 mars 2021 : 9h à 12h30 Mardi 30 mars 2021 : 15h à 18h30
LE TOURNEUR	<i>Salle du Conseil, Le Bourg, Le Tourneur, 14 350 Soulevre en Bocage</i>	Mercredi 17 mars 2021 : 9h à 12h Jeudi 1er avril 2021 : 15h à 18h30
CAMPEAUX	<i>Salle du Conseil, 15 rue de Vire, Campeaux, 14 350 Soulevre en Bocage</i>	Mardi 23 mars 2021 : 15h à 18h30 Vendredi 9 avril 2021 : 9h à 12h
SAINTE MARIE LAUMONT	<i>Salle du Conseil, Le Bourg, Sainte Marie Laumont, 14 350 Soulevre en Bocage</i>	Samedi 13 mars 2021 : 9h à 12h Mercredi 7 avril 2021 : 15h à 18h30

VI. SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du Commissaire-Enquêteur sera adressée à M. le Préfet du Département du Calvados, ainsi qu'à M. le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau, en mairie de Soulevre en Bocage aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet <https://www.vireauvoireau.fr/marches-publics-et-concertations/enquetes-publiques/> durant 1 an.

L'approbation de l'élaboration du PLU devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être soumises à M. Le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, en qualité de personne responsable du projet, à l'adresse de l'Intercom de la Vire au Noireau.